

Forges, sénateur à Chambéry, était président à mortier au parlement. Les armes du nouvel abbé étaient : *d'or, à l'arbre arraché de sinople, au chef de gueules, chargé de trois besants d'argent* (2).

A son arrivée, il prend pour fermier général des revenus d'Ainay le sieur Catherin Boulard de Guâstellier et passe avec lui un bail de 9 ans (3).

Simon-Claude Boulard de Guâstellier, fils de Catherin, croyons-nous, était en 1778, échevin de Lyon, écuyer, seigneur de Guâstellier, du Mars, du Mont-Genouilly, de Ruyère, Cuire, Caluire, la Croix-Rousse et la Pape ; armes : *d'azur, au créquier à 7 branches d'argent, feuillé d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'or* (4). Après la grande révolution, la famille de Guâstellier acheta des de Clerico le fief et château de Genzé à Marcilly, qu'elle possède encore aujourd'hui.

Le cardinal de Tencin voulant connaître l'état de sa baronnie, délégua Charles Dumarest, docteur en Sorbonne, sacristain de Saint-Paul à Lyon, conseiller clerc au parlement des Dombes et vicaire général de Son Éminence, pour aller faire une inspection des biens de l'abbaye à Chazay. En conséquence de cette commission, Charles Dumarest se transporta en notre petite ville et examina l'incommodité ou commodité des bâtiments, les terrains appartenant à l'abbaye, que l'on pourrait abénéviser.

Dans son rapport il est dit :

On entre dans l'ancien château fort, ne formant maintenant qu'une suite de masures et de galeries démantelées,

---

(2) *Recueil de l'ancien gouvern. de Lyon*, p. 188.

(3) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5.

(4) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 92.